

Image not found or type unknown



## Rémunération variable

Par **zouzoutte77**, le **17/09/2019** à **15:15**

Bonjour,

Sur mon avenant, il a été convenu que je perçoive un pourcentage du chiffre d'affaire mais ce % n'étant pas définit au moment de la signature de mon avenant il a été ajouté la mention "( qui sera définit entre les 2 parties).

Un an après, je ne perçois aucune rémunération sur le CA et mon employeur ne veut pas en entendre parler.

Quels sont mes droits dans ce cas? Peux t il me répondre que je touche 0% du CA ?

Merci d'avance pour vos retours.